

31^{ÈME} CONGRES DE L'ANEM

15 et 16 octobre 2015

Allocution de Laurent WAUQUIEZ, Président de l'ANEM, député de la Haute-Loire

Monsieur le Ministre,

Cher André,

Chers amis montagnards.

Un petit mot pour vous accueillir avant de céder la parole à André VALLINI, qui me fait le plaisir d'être parmi nous pour l'ouverture de notre congrès ANEM. D'abord, nous sommes très heureux de vous accueillir au Puy-en-Velay, ville à la fois montagnarde et volcanique. Nous avons puissamment baissé les degrés pour votre arrivée, conformément aux conseils de Michel BOUVARD qui dit « quand on accueille le Ministre dans la montagne, il est bon qu'il fasse un petit peu froid pour expliquer à quel point la vie des montagnards est rude ». Mais André VALLINI est un peu au courant de la question puisqu'il s'agit évidemment d'un Ministre Isérois.

Pour le reste, nous sommes très heureux de vous accueillir avec l'ensemble des élus de la Haute-Loire, et je me permets d'associer Jean-Pierre MARCON, Jean-Pierre VIGIER et Jean PRORIOL à mon propos, dans notre département. Un département montagnard, à la fois agricole et industriel, un département touristique, et qui, malgré ses massifs adoucis par le temps, demeure très montagnard puisque nous sommes sur une altitude moyenne de vie des habitants particulièrement élevée, parmi les plus élevées de France. Il y a un petit débat là-dessus avec la Lozère, mais il est absolument incontestable que c'est la Haute-Loire qui vit un peu plus haut que la Lozère. Je sais que les Lozériens sont tous d'accord avec moi.

Plus sérieusement, Monsieur le Ministre, d'abord je vous remercie de votre présence, c'est toujours un honneur pour l'ANEM, vous savez que nous sommes une association qui tient à son organisation républicaine, c'est une des rares associations de France dans laquelle les partis sont à ce point-là laissés à la porte pour faire en sorte que quand nous sommes ensemble, réunis, il n'y ait qu'un seul parti, celui de l'ANEM. Cette orientation est structurante dans notre approche, dans laquelle chacune de ces différences est mise de côté par ses membres et qu'ils ne travaillent que pour le bien-être de l'ANEM. C'est donc un grand plaisir pour nous de vous accueillir, et c'est aussi un grand plaisir d'accueillir un Ministre montagnard, et sur lequel nous comptons pour défendre les dossiers de la montagne.

Il y a un thème que j'aimerais reprendre car il a fait l'objet d'une annonce pour laquelle nous sommes beaucoup battus, aboutissement d'un long travail de l'ANEM initié d'ailleurs par Martial SADDIER lors de sa présidence et qui a été porté par deux députées : Annie GENEVARD et Bernadette LACLAIS. Je vous remercie de les applaudir pour leur très bon travail, qui doit nous permettre aujourd'hui de disposer bientôt d'une nouvelle loi montagne. Cette partie-là, nous en sommes profondément satisfaits. Mais les montagnards ne veulent pas une loi pour avoir une loi. Ils veulent une loi qui permette de faire avancer les sujets et les dossiers concrets sur lesquels nous nous battons depuis trop longtemps. Il y a un sentiment parfois d'incompréhension ou d'absence d'attention en ayant l'impression qu'au fil du temps, la place de la montagne dans la République a beaucoup reculé, c'est cela que nous voulons voir s'arrêter.

Il y a des dossiers dont nous parlerons à l'occasion de notre congrès, qui ne relèvent pas nécessairement de votre compétence, mais je les mentionne : la question de la couverture Internet et mobile. Difficile de comprendre que la montagne doive payer pour en bénéficier alors que les grandes villes et territoires plus riches sont équipés ; la question de la désertification médicale, sujet lequel nous tirons depuis plusieurs années la sonnette d'alarme, et qui peut devenir sur la durée un très grand handicap pour nos territoires ; la question des normes, la montagne est convaincue qu'on ne peut pas traiter un territoire situé à 1000 mètres d'altitude comme un territoire de plaine. Elle a un certain nombre de contraintes qui doivent être prises en compte, et si nous voulons sauver nos entreprises, la possibilité de nos petites communes d'investir, les normes ne peuvent pas être les mêmes partout en France, et c'est en réalité une revendication d'égalité que de demander des normes différentes selon les différents territoires.

Ces sujets-là, vous les connaissez, mais je voudrais devant vous me concentrer plus particulièrement sur trois sujets sur lesquels nous avons besoin de votre écoute et de votre attention.

La question de la place de la montagne dans le redécoupage de la République. Je ne vous cache pas que sur un certain nombre de nos départements de montagne, la part de la montagne dans la carte des grands cantons a été diluée, et où on s'est écarté des bassins de vie. Cela a laissé quelques amertumes et regrets. Sur l'intercommunalité, nous nous sommes beaucoup battus, et nous vous remercions d'avoir fini par écouter la parole de la montagne pour obtenir des dérogations. Marie-Noëlle s'est puissamment investie sur le sujet. Je vous remercie d'applaudir notre secrétaire générale, qui est à la fois vaillante et courageuse. Monsieur le Ministre, vous le savez, tout dépend maintenant de l'implication des Préfets. Les remontées de terrain que nous avons ne sont pas toutes encourageantes. La prise en compte de la spécificité montagne est loin d'être le cas partout, et la déclinaison consistant à comprendre qu'on ne peut pas traiter une vallée de montagne à la hussarde, et que regrouper des communes qui peuvent enjamber des territoires très lointains les uns des autres n'a pas forcément de cohérence. Nous avons besoin de garanties en ce moment parce que la montagne est inquiète sur l'évolution de sa représentation. Si elle est diluée dans des structures dans laquelle elle devient minoritaire, elle n'existera plus. Nous n'aurons plus de capacité d'investissement ou de vraie politique tournée sur les particularités de nos communes de montagne.

La deuxième chose, qui est encore plus importante, est l'évolution des dotations. La montagne comprend très bien que les élus locaux aient des efforts à faire, et les territoires de montagne comprennent très bien qu'il y ait des économies à faire, que l'on doive participer à l'effort commun. Notre revendication essentielle, et que tout le monde peut comprendre : vous ne pouvez pas demander le même effort à une ville comme Paris dont le budget se chiffre en milliards, et à une petite commune de 350 habitants située à 1 500 mètres d'altitude, où c'est le premier adjoint qui fait le camping, cela n'est pas possible. Nous demandons donc d'urgence que dans la baisse des dotations, les mêmes exigences ne soient pas appliquées aux mêmes personnes, parce que sinon, c'est la montagne que vous condamnez. Nous le voyons, nous en parlons encore ce matin, de plus en plus de communes de montagne sont en train de basculer dans le rouge dans leur gestion. Il est urgent que l'évolution des dotations budgétaires des communes prenne en compte la capacité financière, toutes les communes ne sont pas dotées de la même capacité financière, toutes les communes n'ont pas le même budget, il faut donc le prendre en compte. Cela me permet aussi de dire que quand on a des outils comme le FPIC qui ponctionne la totalité des communes de départements comme la Savoie, comme la Haute-Savoie où certaines parties de la Franche-Comté, on a à faire à un outil qui finit par tourner à rebours de ce qui doit être le bon sens parce que toutes les communes de Savoie, de Haute-Savoie ou toutes les communes frontalières de Franche-

Comté ne peuvent pas être considérées instinctivement comme étant des communes riches. La revendication de l'ANEM est toujours la même, c'est celle d'une péréquation verticale, et cela vaut également pour les départements de France dans lesquels nous demandons également que cette péréquation soit renforcée.

Le dernier sujet, sujet sur lequel je me fais le relais d'un certain nombre de compatriotes que vous connaissez, c'est la question des offices de tourisme, sujet sur lequel nous avons pris à partie Manuel VALLS. Certaines communes sont parfaitement capables de basculer dans des offices de tourisme intercommunaux, d'autres communes n'en ont pas la possibilité parce qu'elles ont une identité qui est suffisamment forte. Vous connaissez suffisamment nos stations de ski pour savoir que ces stations sont des marques avec une forte identité, pourvoyeuses d'emplois extrêmement importantes pour toutes les communes de nos montagnes. Nous demandons donc des offices de tourisme qui puissent rester communaux quand on a affaire à des stations de ski qui disposent de cette forte identité de marque. Ce que nous demandons n'est pas juste la présence d'une antenne, ou la possibilité d'avoir un décrochage de l'office du tourisme localement, mais bien une autonomie budgétaire et de décision qui permette de continuer à porter la politique de promotion des stations touristiques qui sont les stations classées, et qui incarnent le savoir-faire touristique de la montagne française.

Vous le voyez, il y a à la fois pour nous une satisfaction potentielle, mais la réalité est qu'aujourd'hui, ce sont encore les inquiétudes qui dominent, et cela fortement. Notre attente à votre égard est en même temps apporter l'espoir. Cela fait un certain temps que nous avons des bonnes paroles encourageantes. Vous connaissez les montagnards, ils aiment les actes. Maintenant, il faut que nous puissions passer des paroles aux actes, et surtout que la République comprenne que la montagne est une chance, qu'il faut la cultiver, et que cultiver la montagne, c'est comprendre qu'on ne traite pas de la même manière une commune de montagne, et une commune urbaine de plaine.

Je vous remercie Monsieur le Ministre.